

# Handicap & Inaptitude 2026 - 2027

## Des paillettes pour la galerie et la porte pour les agents

La Poste présente son accord handicap/inaptitude 2026 - 2027 • Un texte qui sert à vernir une réalité bien sordide • Dans les faits, nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont évacués dans un système qui a tout de la centrifugeuse avec pour destination la porte • **Sud PTT** soulève la question de la discrimination générée par ce système.

### Une opacité porteuse d'excès

Avec un taux proche de 10% de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, la direction se félicite de sa politique d'inclusion, mais ne donne pas de détails sur l'origine des pathologies, internes ou externes à l'entreprise. Coté indicateurs, La Poste a profité de la mise en place des 32 CSE pour occulter le sujet. Il n'y a plus de lecture d'ensemble et surtout il manque des éléments comme le nombre de licenciements et de retraites pour inaptitude par an. Un chiffre en croissance régulière ces dernières années à la mesure du vieillissement des postières. On vire des collègues dans la plus grande boîte du pays malgré des avis médicaux qui ouvrent des alternatives de reclassement pour les agents.

### Par ici la sortie

Le poste de représentant syndical handicap (*conditionné par un curieux chantage à la signature de l'accord*) nous a permis de suivre les dysfonctionnements que connaissent nombre de nos collègues. Force est de constater que la machine à broyer se soucie peu de la situation des agents en inaptitude et s'applique de manière systématique et parfois illégale à l'encontre de nos collègues. La branche BGPN par exemple a licencié des salariées sans recueillir l'avis des CSE pourtant obligatoires en cas de reclassement pour inaptitude. Accompagner et soutenir les collègues souvent isolé·es qui voient leur vie bousculée par une véritable machine à broyer est essentiel quand la filière RH en devient l'instrument.

### Combattre la fabrique du stress

Évidemment ces comportements issus d'une approche arithmétique génèrent leur lot de stress et nombre de collègues sont médicalisés à cause du traitement de leur situation par La Poste. C'est une atteinte aux droits humains que nous avons demandé à voir figurer dans la cartographie des risques du groupe, Avec 14 000 agents concernés et les expériences qui nous remontent il y a de quoi sonner l'alerte.

### Discrimination : le mot est lâché

La Poste, seule entreprise à avoir perdu un procès sur le devoir de vigilance en Europe, n'a pas encore compris la leçon et continue à considérer la question du handicap et de l'inaptitude comme un sujet de communication.

Elle se targue de recevoir des trophées distribués par le patronat (Soirée des Dirigeants Engagés) mais regarde ses chaussures quand on rapporte les problèmes en commission de suivi. Comment croire qu'un groupe disposant de 200 000 postes ne puisse ouvrir de perspectives à quelques centaines de collègues en inaptitude ?

Il n'y a jamais de motivation ou d'explications fournies aux collègues lors de l'entretien de licenciement, tout juste un «Désolé on ne t'as pas trouvé de place A CAUSE DE TON INAPTITUDE...», ou encore «DANS LA VIE, RIEN N'EST ACQUIS...» et direction pôle emploi.

**Pour nous ça s'appelle de la discrimination, point barre.**

Contre les discriminations, l'opacité des processus, n'hésitez pas à contacter **Sud PTT**

